Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1977)

**Heft:** 407

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Faire et refaire l'histoire

On se souvient des Rosenberg, accusés calomnieusement d'avoir livré à l'URSS des secrets atomiques, et exécutés le 19 juin 1953, malgré l'intervention, entre autres, d'Einstein qui faisait observer

1. que des profanes étaient absolument incapables de livrer de tels secrets;

et 2. que ce n'étaient pas tant les secrets qui importaient (que les Russes détenaient à coup sûr, ne serait-ce que par les savants allemands qui étaient passés de leur côté), que les infrastructures technologiques permettant de tirer parti des « secrets ».

### **Douteux**

A propos des « révélations » dont la presse s'est faite l'écho récemment (notamment « Le Monde »), qui établiraient la culpabilité des Rosenberg, je lis dans la « Voix ouvrière » du 10 mai:

« Ainsi, un ancien fonctionnaire tchécoslovaque, K. Kaplan, réfugié à Munich, est en train de monnayer des « documents » qu'il aurait fauchés à Prague. Et c'est sur une base aussi douteuse (dans ces documents, il serait question de R. comme de « notre agent » — J. C.) qu'on lance de nouvelles calomnies contre les époux Rosenberg. Cela dans l'espoir de faire renaître une nouvelle campagne de haine maintenant que leurs fils ont obtenu la réouverture du dossier. » Voilà qui est bien dit.

## Cinquante ans après

Je crois cependant le plan plus profond et le propos plus vaste. Lisant avec mes élèves la belle pièce de Walter Weideli, « Eclatant Soleil de l'Injustice » (collection de l'Aire-Rencontre), consacrée à un autre scandale, l'affaire Sacco et Van-

zetti, j'ai eu la surprise d'entendre l'un d'eux me dire: « Mais, monsieur, on a prouvé récemment la culpabilité de S.-V. ! » Vérification faite, exact - je veux dire : exact que cinquante ans après, on a prétendu établir la culpabilité sinon des deux, du moins de l'un des deux hommes!

Or, par ailleurs, je lis dans la « Deutsche National Zeitung » du 8 avril 1977 (organe de l'extrêmedroite allemande) un article intitulé Der Schwindel des 20. Jahrhunderts (la mystification du XXe siècle), tendant à établir, sinon que les camps de concentration nazis étaient en tous points pareils à des hôtels Ritz, du moins que jamais il n'y fut commis de génocide. Pour le mois d'août 1943, sur 224 000 internés, il n'y aurait eu « que » 4699 morts! Soit 2,09 %! Et que l'administration SS, qui jugeait cette mortalité « catastrophique », fit tout pour la réduire! Vous voyez bien que s'il arrive que des gens soient accusés à tort, ce ne sont jamais des « rouges » ou soupçonnés d'être des rouges!

A propos, il faut bien que je revienne sur le scandale Ziegler. Ainsi donc — la chose est évidente - incapable de prouver la moindre de ses assertions, Z. a mis dans sa poche des responsables du Crédit Suisse (combien leur aura-t-il payé?), sans compter quelques banquiers genevois — le tout pour discréditer les institutions bancaires suisses? Les esprits solides sauront déjouer cette infâme manœuvre!

Mais il y a plus : j'ai des raisons de croire que Z. est également à l'origine de l'affaire de Seveso. Les journaux ne l'accusaient-ils pas (avec une discrétion louable, mais l'allusion est assez claire!) d'avoir terni l'image de la Suisse à l'étranger? Ce ne saurait être avec son livre, car enfin, dans le meilleur des cas, guère plus d'un Italien sur mille qui l'ait lu... Ce ne peut donc être qu'à travers Seveso, dont on a beaucoup parlé en Italie!

### APRÈS CHIASSO

# Des colosses incontrôlables

De tous côtés, après l'« affaire » du Crédit Suisse, fusent des appels à un meilleur contrôle de l'activité bancaire. Dernièrement encore, l'émission « Table ouverte » de la Télévision romande était l'occasion pour tous les spécialistes réunis de prêcher dans ce sens. Ainsi soit-il, donc! Il reste que l'empressement unanime des milieux de la banque à entonner ces couplets est suspect : toutes ces dernières années, ces mêmes milieux n'ont cessé de mettre les pieds contre le mur dès que dans les rangs socialistes par exemple, des propositions se faisaient jour qui auraient pu compromettre la sacro-sainte indépendance des banquiers.

En préparant le lancement d'une initiative populaire aux termes de laquelle serait garantie l'influence déterminante du peuple sur les activités des banques et en particulier des grandes banques, le Parti socialiste suisse est pour sa part fidèle à son projet politique. Que l'on considère par exemple que le programme de Winterthour, pourtant vieilli aujourd'hui à bien des égards, stipulait (politique économique, sixième directive): « à l'égard d'entreprises et d'organisations revêtant le caractère de monopoles, il conviendra de créer soit les conditions d'une concurrence loyale, soit de les soumettre au contrôle des pouvoirs publics, soit encore d'en transférer la propriété à la collectivité; le principe de l'économie collective pourra être appliqué à des entreprises privées exercant une activité d'intérêt public ».

L'occasion est à saisir, pour la gauche! On portera le débat devant une opinion publique sensibilisée à la question; on sortira du cadre restreint du scandale révélé au grand jour; et surtout on empêchera, grâce à une initiative, que le sujet retombe rapidement dans l'oubli.

Le contenu du texte qui sera proposé n'est pas encore fixé. Mais l'un de ses ressorts principaux sera donc, à n'en pas douter l'institution d'un J. C. « contrôle » accru sur le monde bancaire. Quel